

Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes
de Techniques d'éducation
en services de garde (322.03) et (900.94)
conduisant au diplôme
d'études collégiales (DEC)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)
au Cégep de Saint-Jérôme

Décembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et à l'attestation d'études collégiales (AEC) en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) au Cégep de Saint-Jérôme s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ces programmes dans tous les établissements d'enseignement collégial qui les dispensaient au cours de l'année scolaire 1993-1994.

La Commission a réalisé cette évaluation conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique d'évaluation de ces programmes¹. Un comité de spécialistes composé de quatre membres et présidé par un commissaire² a analysé les rapports d'auto-évaluation préparés par l'établissement et effectué une visite au Cégep les 6 et 7 mars 1995. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments des rapports d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation des programmes, des professeurs enseignant les programmes de DEC et d'AEC ainsi qu'avec des étudiantes des deux programmes³. La Commission tient à signaler la clarté des rapports d'auto-évaluation et l'intérêt de la visite. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le rapport d'évaluation expose les conclusions auxquelles en arrive la Commission après l'analyse des rapports d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Cégep. Le document expose en deux parties distinctes, commençant chacune par une description du programme, les résultats de l'évaluation en fonction des six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de sa gestion. Chaque partie se termine par un résumé des principales forces et faiblesses du programme évalué.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*. Québec, août 1994, 48 p.
 2. Le comité visiteur se composait de M. Jacques L'Écuyer, commissaire, ainsi que de M^{me} Marie Lacoursière, conseillère pédagogique, de M^{me} Brigitte Guy, présidente de l'Association des services de garde en milieu scolaire et de M^{me} Louise Beaulieu, enseignante. M. Paul Vigneau agissait à titre de secrétaire du comité.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Évaluation du programme conduisant au DEC

Description du programme

Fondé en 1970, ce Cégep accueillait 3 659 étudiants à temps complet à l'automne 1993 dont 47 % étaient inscrits à l'un ou l'autre des onze programmes du secteur technique.

Après des démarches auprès des ministères des Affaires sociales et de l'Éducation, le Collège devient en 1976 le premier cégep public francophone à offrir le programme de DEC dans le domaine; il est alors appelé «Techniques de garderie d'enfants». L'effectif étudiant a triplé depuis 1978 et il s'établissait à 203 élèves à l'automne 1993. Quant à l'effectif enseignant du département de TESG, il est passé de huit à dix-huit pendant la même période. Le programme attire à quelques exceptions près un effectif féminin.

Les résultats de l'évaluation du programme

L'évaluation réalisée par la Commission la conduit à reconnaître que le programme de DEC en TESG mis en oeuvre par le Cégep de Saint-Jérôme est un programme de qualité qui répond adéquatement aux critères qu'elle a retenus. La Commission tient à souligner de façon particulière le dynamisme, l'esprit d'innovation et les préoccupations sociales qui animent l'équipe du département de TESG.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le département de *Techniques de services de garde* est très dynamique et généralement très

engagé dans les différents milieux. Il se définit spontanément comme un agent innovateur dans le domaine, que ce soit sur plan de la reconnaissance sociale de la profession ou de la qualité intrinsèque de la formation dispensée en formation initiale ou en formation continue.

La Commission a cependant noté l'absence de procédure systématique de cueillette d'information sur les attentes des différents milieux de garde. Si le Collège paraît avoir des contacts soutenus avec le milieu des garderies, il est moins évident qu'il en soit de même avec les autres milieux et en particulier celui de la garde en milieu scolaire. En conséquence, la Commission *suggère* au Cégep de consolider ses liens avec les différents types de services de garde et de systématiser la cueillette d'information sur leurs attentes afin d'ajuster, le cas échéant, des aspects de la mise en oeuvre du programme. La Commission note qu'il s'agit là aussi d'une action envisagée par le Collège dans son rapport d'auto-évaluation.

De la même façon, la Commission *suggère* au Collège de suivre de plus près les diplômées du programme, de bien s'informer de leur devenir professionnel et de recueillir leurs commentaires sur le programme. Il s'agit aussi d'une action envisagée dans le rapport d'auto-évaluation.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiantes.

La Commission tient à souligner le caractère intégrateur du projet éducatif⁴ mis de l'avant par le département. En misant sur un projet éducatif qui précise la philosophie du département en matière d'éducation des enfants, on a développé un outil d'intégration des enseignements offerts dans le programme. Il s'applique en particulier à l'organisation des stages, notamment avec l'utilisation de grilles d'évaluation élaborées à partir d'une liste de compétences qui s'appuie sur le projet éducatif. Si ce projet éducatif a déjà un impact sur l'organisation et l'évaluation des stages, la Commission estime qu'il pourrait dès maintenant se traduire davantage dans les autres cours de la formation

4. Suzanne Delisle et Aline Hachey, *Projet éducatif pour les enfants de 0 à 12 ans dans les services de garde*, Saint-Jérôme, Département de Techniques en services de garde, Cégep de Saint-Jérôme, 1992, 36 p. En introduction, les auteures précisent que «Le projet éducatif [...] précise nos conceptions et nos valeurs sur l'éducation des enfants en service de garde ainsi que les attitudes et les actions pédagogiques découlant de cette philosophie» (p. 7).

spécifique du programme sans attendre la redéfinition du programme en objectifs définis par compétences.

L'adaptation locale des contenus du programme pourrait également mieux tenir compte de la réponse aux besoins de formation liés à la garde des 6-12 ans.

À la dernière session, le Cégep a développé une activité visant à développer chez l'étudiante «les habiletés, les attitudes et les connaissances pour concevoir collectivement un projet socio-éducatif adapté à la réalité sociale d'un service de garde». À cette fin, le Cégep a organisé quelques cours de la formation spécifique en un ensemble intégré lui permettant de réaliser cette activité. La Commission juge cette initiative très intéressante et bien adaptée au milieu desservi par le Cégep.

La Commission tient à souligner la qualité de la planification, de l'organisation, du suivi et de l'évaluation des trois stages du programme. À la lumière des commentaires des étudiantes, la Commission reconnaît l'importance du stage de première année puisqu'il permet de confirmer ou d'infirmer rapidement leur choix professionnel et, le cas échéant, d'effectuer un changement de programme d'études moins lourd de conséquences.

L'organisation des stages pose par ailleurs certains problèmes techniques comme la réticence des milieux de garde scolaire à accueillir des stagiaires lors de leur premier stage, probablement à cause de leur manque d'expérience et peut-être de leur jeune âge. Le Cégep devrait examiner la possibilité d'offrir plus tôt dans le programme le cours *La garde en milieu scolaire* (322-115-85) ainsi que tout autre cours dont une partie significative du contenu porte sur les 6-12 ans. La Commission comprend les réticences du milieu scolaire et les problèmes d'organisation qu'elles peuvent occasionner au Collège, mais elle invite l'établissement à s'assurer que les étudiantes fassent au moins un de leurs stages en milieu de garde scolaire, milieu qui est en pleine expansion et qui requiert du personnel compétent et apte à fonctionner dans son environnement de travail. Mise à part cette question, la séquence de cours paraît tout à fait appropriée.

Le Cégep a apporté quelques modifications mineures à la pondération des cours. Même s'il ne paraît pas y avoir de problèmes, il gagnerait à disposer d'informations plus précises sur la charge de travail des étudiantes.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes représente une autre force de la mise en oeuvre du programme. De façon générale, les méthodes pédagogiques paraissent à la fois appropriées par rapport aux objectifs visés et appréciées des étudiantes. Elles sont discutées en équipes de tutorat et en département. La Commission note un suivi rigoureux des pratiques pédagogiques entre collègues du département; les enseignements sont évalués régulièrement par les étudiantes, soit à la mi-session et à la fin de chaque cours, ce qui devrait contribuer à assurer le bien-fondé des méthodes pédagogiques utilisées.

Le Collège dispose de nombreuses mesures de support aux élèves, mais il devrait chercher à mesurer leurs effets par rapport aux résultats attendus. Ces mesures comprennent le tutorat (professeur-tuteur), le programme *Défi-maison* (encadrement proposé aux étudiantes qui ont une moyenne générale au secondaire inférieure à 69 %) et le plan d'aide et de soutien à la réussite scolaire (dépistage et plan d'aide à la réussite).

Les étudiantes rencontrées confirment spontanément la grande disponibilité des professeurs de la spécialité tout en insistant sur l'approche humaine et le souci de contribuer à la réussite des élèves qui caractérisent leurs interventions.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des enseignants; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

La force motrice de la mise en oeuvre de ce programme, c'est l'apport de professeurs dynamiques et motivés regroupés dans un département qui travaille en fonction d'une formation de qualité. On constate par toute une série d'initiatives pédagogiques comme le projet éducatif précisant sa philosophie en matière d'éducation et le projet socio-éducatif de dernière année; on le constate aussi

par des initiatives organisationnelles comme la mise sur pied des comités de tutorat (regroupement des professeurs par niveau permettant de discuter de questions pédagogiques reliées à chaque année du programme) et de «super-tutorat» (sorte d'exécutif du département composé de la coordonnatrice du département, de la coordonnatrice de stage et du tuteur de chaque niveau); à cela s'ajoutent des activités de recherche variées et pertinentes ayant souvent des retombées sur la mise en oeuvre du programme; enfin, on observe des activités de perfectionnement individuel et collectif.

Le Collège dispose aussi de locaux spécialisés appropriés dont la matériathèque et le jardin d'enfants auquel est jumelé un local d'observation. La technicienne attitrée à la matériathèque n'est actuellement disponible que trois jours par semaine (le Collège lui demande d'occuper aussi d'autres fonctions) alors que l'on souhaiterait sa présence cinq jours par semaine. Les locaux spécialisés en musique et en arts plastiques sont qualifiés par les auteurs du rapport d'auto-évaluation de trop petits et de mal aérés, le premier étant aussi mal insonorisé. On note également dans le rapport que le local où se donne la partie pratique «premiers soins» du cours *L'enfant et la santé* est aussi jugé inadéquat tandis que le gymnase utilisé en psychomotricité est adéquat mais peu disponible.

Afin de pallier la disponibilité restreinte de la matériathèque, la Commission *suggère* au Cégep de prendre les moyens requis, par exemple en intégrant ce local spécialisé à la bibliothèque, pour assurer son accessibilité cinq jours par semaine aux étudiantes du programme.

Le rapport d'auto-évaluation souligne par ailleurs que le développement du programme est limité par la qualité et le nombre insuffisant des milieux de stage, tout spécialement pour les stages de première année. La Commission encourage le Collège à mettre en oeuvre le plan d'action proposé dans le rapport pour augmenter le nombre de lieux de stage, d'autant plus que la direction du Collège souhaite une augmentation de l'effectif étudiant de ce programme. En effet, toute augmentation de l'effectif étudiant implique une augmentation des lieux de stage de qualité, comme le font remarquer avec justesse les professeurs du département.

Des problèmes d'organisation des stages sont liés aux grandes distances à parcourir pour se rendre à certains lieux de stage, compte tenu des modes collectifs de transport disponibles. La Commission invite le Collège à privilégier des modes d'organisation des stages compatibles avec les distances à parcourir. On pourrait par exemple opter pour des stages intensifs ou organiser le transport des étudiantes, ou encore envisager de nouveaux types de stages comme les stages d'été.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Le Collège exige le diplôme d'études secondaires (DES) et il tient compte des résultats scolaires de la 4^e et de la 5^e années du secondaire pour admettre les étudiantes dans le programme. Les données fournies par le Collège sur la persévérance dans le programme indiquent une déperdition assez élevée des étudiantes avant le troisième trimestre – 38 % pour les cohortes de 1989 et 1990 et 22 % pour celle de 1991 – malgré un pourcentage de réussite des cours élevé. La Commission croit que le Collège pourrait hausser le taux de persévérance en améliorant l'information fournie à l'inscription et en vérifiant dès l'entrée dans le programme la motivation réelle des étudiantes qui font une demande d'admission, par exemple au moyen d'une interview.

Malgré la qualité du programme et de l'enseignement, malgré les mesures d'encadrement dont les étudiantes bénéficient, malgré l'accès à des locaux spécialisés généralement appropriés, malgré les stages bien organisés, on constate que la diplomation ne correspond pas aux résultats qu'on pourrait attendre d'une telle mise en oeuvre de programme. Il est de 29 % pour les cohortes de 1989 et de 1990 comparativement à 30 % pour l'ensemble des cégeps. Les auteurs du rapport d'auto-évaluation affirment d'ailleurs à propos du taux de diplomation : «nous le jugeons insuffisant et nous voulons l'améliorer» (p. 206). Par ailleurs, plusieurs étudiantes – 17 % pour ces deux cohortes – n'obtiennent pas leur diplôme parce qu'elles n'ont pas réussi tous leurs cours de formation générale. Si l'on ajoute ces 17 % aux 29 % qui obtiennent leur diplôme, c'est donc près de la moitié des étudiantes qui complètent leur formation spécifique. En conséquence, la Commission *suggère* au Cégep de mettre l'accent sur la diplomation, par exemple en développant de meilleurs liens entre les professeurs de la formation spécifique et ceux de la formation générale, en priorité ceux de la formation générale propre, en prenant des dispositions pour que les étudiantes réussissent mieux les cours de la formation générale où les taux d'échecs sont beaucoup plus élevés et même en faisant de leur réussite une condition d'accès au stage de troisième année.

C'est la procédure d'approbation des plans de cours qui permet d'assurer la conformité à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et à la politique départementale d'évaluation des apprentissages (PDEA). La PDEA est jointe à chaque plan de cours, ce qui permet de bien informer les étudiantes sur les règles en évaluation des apprentissages. Les pratiques

d'évaluation sont claires et rigoureuses et témoignent de la qualité et de l'équité de l'évaluation des apprentissages. Il y a lieu de noter de façon particulière le soin mis à évaluer l'atteinte des objectifs des stages. Cependant, vu l'écart très important observé entre la réussite des cours de la discipline TESG et ceux de la formation générale, le Cégep aurait avantage à s'assurer de l'application de la PIEA par les divers départements, notamment au chapitre de l'équivalence de l'évaluation des apprentissages.

Par ailleurs, on constate que plusieurs finissantes n'ont pas entrepris leurs études collégiales dans ce programme; soit qu'elles aient déjà obtenu un diplôme dans un autre programme collégial ou qu'elles aient entrepris des études dans un autre programme. Le Collège vient de mettre sur pied un cheminement de deux ans et demi pour ces élèves; la Commission *suggère* d'examiner la possibilité de ramener à deux ans ce cheminement particulier afin de maintenir la motivation à la diplomation des étudiantes admissibles.

La qualité de la gestion du programme

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

On a déjà fait état du dynamisme, de la motivation et de la compétence de l'équipe départementale qui assure l'essentiel de la mise en oeuvre de la formation spécifique de ce programme d'études. Les préoccupations pédagogiques, les initiatives de recherche et de perfectionnement, la mise sur pied d'une structure d'encadrement des étudiantes selon l'année du programme, tout cela témoigne de la volonté d'assurer une formation pertinente et solide aux élèves inscrites en *Techniques d'éducation en services de garde*.

La gestion du programme doit toutefois s'étendre aussi aux cours des autres disciplines de la formation spécifique, soit la psychologie et la sociologie. La Commission *suggère* au Cégep de prendre des mesures visant à mieux intégrer ces autres disciplines de la spécialité. Cette préoccupation devra d'ailleurs s'étendre aussi aux cours de la formation générale, notamment à ceux de la formation générale propre, le tout dans une perspective d'implantation de l'approche programme. Le Collège a souligné qu'il a déjà fait des efforts dans ce sens; après avoir abandonné depuis quelques années un fonctionnement basé sur des comités de programme, il entend bien le remettre de l'avant. La Commission l'encourage à implanter l'approche programme avec les moyens qu'il juge appropriés.

Conclusion

La Commission n'a aucune hésitation à reconnaître la qualité de la mise en oeuvre du programme de DEC en *Techniques d'éducation en services de garde*. C'est avant tout la qualité remarquable de l'équipe de professeurs du département de *Techniques d'éducation en services de garde* qui justifie ce jugement. En effet, le dynamisme et la compétence de l'équipe professorale se traduit dans la variété, l'innovation et la pertinence des approches pédagogiques utilisées, dans la teneur des travaux de réflexion ayant un impact sur l'enseignement, comme ce fut le cas avec le projet éducatif, dans la qualité de l'organisation des stages et dans ses relations avec le milieu des services de garde. Cette équipe peut également compter sur des locaux spécialisés fort adéquats pour compléter l'enseignement en classe, notamment la matériathèque et le local d'observation du jardin d'enfants.

La mise en oeuvre du programme pourra être améliorée par l'introduction d'une procédure systématique de cueillette d'information sur les attentes des milieux de travail, par un meilleur suivi des diplômées et par des modifications mineures de l'organisation du programme. Mais c'est surtout sur le développement de l'approche programme et sur l'amélioration du taux de réussite et de diplomation que le Collège devra faire porter ses efforts puisque ce sont là les principales faiblesses de ce programme par ailleurs tout à fait remarquable.

Évaluation du programme conduisant à l'AEC

Description du programme

Le programme conduisant à l'AEC se donne officiellement depuis 1982 et le Cégep offre chaque année cette formation à temps partiel. La formation est aussi dispensée à temps complet à la demande des centres d'emploi. Le Collège ne dispose pas de données historiques sur l'évolution de l'effectif étudiant, mais on sait qu'il y avait 111 inscriptions à l'automne 1994 au programme à temps partiel tandis que deux groupes totalisant 32 étudiantes suivent le programme à temps plein en 1994-1995.

Les résultats de l'évaluation du programme d'AEC

La Commission considère que la mise en oeuvre du programme telle qu'elle est faite actuellement entraîne des problèmes auxquels le cégep devra trouver des solutions rapidement. C'est le cas en ce qui concerne la cohérence, les ressources matérielles et la gestion du programme.

La Commission a retenu les mêmes critères, sous-critères et modalités d'évaluation que pour le programme conduisant au DEC. Pour chacun, elle expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le Cégep de Saint-Jérôme donne le programme déterminé par le Ministère et il a la marge de manoeuvre nécessaire pour effectuer les adaptations requises en vue de répondre aux besoins et aux attentes du milieu des services de garde de la région que ce soit par un choix judicieux des cours choisis par l'établissement ou par des adaptations des contenus de cours aux besoins du milieu. La Commission constate que la situation de l'AEC ressemble à celle du DEC pour ce qui est de la connaissance du milieu et du suivi des diplômées et elle *suggère* au Collège, comme d'ailleurs il envisage de le faire, de développer une procédure systématique de cueillette d'information sur les attentes du milieu du travail et de suivi de ses diplômées. De plus, la Commission se fait l'écho des étudiantes du programme intensif d'AEC en soulignant que le Collège pourrait les consulter sur le choix des cours déterminés par l'établissement.

La cohérence du programme

Après l'analyse du rapport et la visite au Collège, on constate que le Cégep offre un programme morcelé, sans philosophie d'ensemble qui lui donnerait une cohérence interne. Le programme d'AEC mise peu sur les liens entre la théorie et la pratique; on observe un manque de contact entre les étudiantes et les enfants, cette lacune paraissant d'autant plus importante que le stage n'arrive qu'au terme de la formation. De plus, les étudiantes qui suivent le programme à temps partiel ne sont pas assez incitées à respecter l'ordonnancement des apprentissages prévu, c'est-à-dire la séquence de cours.

À la lecture du rapport, on est frappé par l'incohérence de certaines informations qui laisse planer des doutes sur la cohérence du programme. En effet, le dépliant promotionnel annonçant le programme à l'hiver 1994 inclut cinq cours présentés dans leur ancienne version au lieu de la plus récente qui figure dans les *Cahiers de l'enseignement collégial (Tome 5; Les programmes d'établissement 1993-1994)*. C'est par exemple le cas du cours *L'observation et ses méthodes* dans sa version 1975 au lieu de 1985 (la description de ces deux cours apparaît toutefois dans les *Cahiers de l'enseignement collégial 1989-1992*) et *Élaboration de programmes éducatifs* dans sa version de 1982 au lieu de 1987 (dans ce dernier cas, seules les descriptions des versions de 1985 et 1987 apparaissent dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*). Lorsque l'on examine la documentation relative à la pondération de chaque cours du programme dans le rapport d'évaluation, on s'aperçoit qu'il n'y a plus que deux numéros de cours qui correspondent à d'anciennes versions des cours. En poursuivant l'analyse, on réalise que le cours *Système de garde au Québec* serait donné soit dans sa version de 1982, soit dans sa version de 1985, la première exigeant selon la pondération locale 30 heures de travail personnel au lieu des 45 prévues, et la seconde 18 heures.

La Commission recommande au Collège de rendre le programme local plus cohérent, notamment en précisant la philosophie du programme, en élaborant une séquence des cours que l'on tenterait également de respecter pour l'effectif à temps partiel, en apportant des ajustements qui tiennent compte des changements survenus dans la pratique professionnelle récente et en s'assurant que les apprentissages requis prennent en moyenne un temps équivalent à celui qui est prévu dans les descriptions ministérielles des cours.

Enfin, la Commission transmet à titre de piste à explorer par le Collège une suggestion des étudiantes du programme à temps plein qui voudraient avancer leur contact avec la pratique : il s'agit d'examiner la possibilité de diviser le stage en deux blocs de 4 semaines, le premier bloc pouvant se dérouler au milieu du programme.

La valeur des méthodes pédagogiques

Dans le programme d'AEC, on ne retrouve pas la même variété des méthodes pédagogiques que dans le programme de DEC, ce qui n'est peut-être pas toujours possible, mais les étudiantes souhaitent que les approches pédagogiques privilégiées dans certains cours tiennent davantage compte de leur situation d'adulte et de leur expérience de vie.

La Commission *suggère* au Cégep de se doter des outils nécessaires à une meilleure connaissance des caractéristiques de cette population étudiante afin d'en tenir compte dans les approches pédagogiques retenues dans les divers cours du programme. De plus, la Commission *suggère* d'appliquer à ce programme une politique d'évaluation de l'enseignement semblable à celle qui est appliquée à l'enseignement ordinaire en TESG où l'on évalue chaque cours à la mi-session et à la fin, la première évaluation permettant d'apporter les correctifs nécessaires avant la fin du cours. Enfin, le Collège devrait appliquer son plan d'aide à la réussite scolaire, notamment ce qui concerne la *coordination conjointe avec les départements+ et l'*organisation d'une journée d'accueil+. On verra plus en détail dans le chapitre consacré à la gestion du programme que la coordination conjointe n'existe pas pour l'AEC à temps partiel; quant à la journée d'accueil, elle s'est résumée à une demi-journée pour le groupe d'étudiantes à temps plein que le comité a rencontrées lors de la visite. Pourtant, ces étudiantes, qui dans bien des cas effectuent un retour aux études après plusieurs années, auraient tiré profit d'un meilleur encadrement. Aussi, la Commission *suggère* au Collège d'améliorer les mesures d'accueil destinées à ces étudiantes et d'y consacrer au moins toute la première journée.

Dans le contexte d'un enseignement dispensé surtout par des chargés de cours, la disponibilité des professeurs est satisfaisante comme l'ont fait remarquer les étudiantes rencontrées.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

De façon générale, le Collège peut compter sur un nombre suffisant de professeurs compétents pour répondre aux besoins du programme. Les professeurs qui ont enseigné en 1993-1994 avaient en moyenne 11 ans d'expérience en enseignement et plus de la moitié d'entre eux bénéficiaient d'une formation en enseignement.

La disponibilité du personnel technique affecté au programme d'AEC est réduite à sa plus simple expression, soit à la présence d'une demi-journée par semaine de la technicienne à la matériathèque. Les étudiantes ont très peu accès au local d'observation du jardin d'enfants et aux gymnases. La Commission note que les besoins matériels du programme d'AEC ne paraissent pas recevoir toute l'attention qu'ils méritent de la part du Collège. Il n'y a pas, par exemple, de budget d'achats et la moindre demande serait l'objet de négociations ardues. Bref, tout indique qu'il est difficile de faire valoir les besoins de l'AEC.

Dans le but d'améliorer l'aspect pratique de l'enseignement, la Commission recommande d'améliorer l'accès aux locaux spécialisés (local d'observation, matériathèque et gymnases) aux étudiantes du programme d'AEC, par exemple en appliquant l'action envisagée dans le rapport d'auto-évaluation visant à assurer au programme d'AEC «les mêmes conditions qui sont attribuées à l'enseignement régulier» (p. 64).

L'efficacité du programme

De façon générale, les étudiantes de l'AEC sont très motivées : pour plusieurs d'entre elles, il s'agit d'une dernière chance d'intégrer le marché du travail. Les groupes constitués par Emploi et Immigration et la Société québécoise de la main-d'oeuvre regroupent habituellement des gens désireux de trouver un emploi et prêts à fournir les efforts exigés dans les cours. Il n'y aurait eu qu'un seul «groupe problème» relevant des achats directs par un organisme gouvernemental, soit un groupe référé par la Sécurité du revenu comprenant des personnes présentant des problèmes personnels graves, jugés incompatibles avec un travail auprès des enfants. Au temps partiel, le recrutement se fait sur la base du dossier scolaire et plusieurs étudiantes travaillaient déjà en milieu de garde au moment de s'inscrire.

Les taux de réussite des cours et de diplomation sont satisfaisants, sauf dans le cas du groupe problématique dont on a fait état ci-dessus⁵. Par ailleurs, les données sur les étudiantes à temps partiel sont fragmentaires. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de se doter des moyens nécessaires pour assurer un meilleur suivi des étudiantes à temps partiel.

Tout comme dans le cas du programme de DEC, l'évaluation est faite consciencieusement et permet de bien mesurer l'atteinte des objectifs des cours et plus particulièrement des stages.

La qualité de la gestion du programme

Le Cégep de Saint-Jérôme offre ce programme depuis 1982 et plus d'une centaine de personnes suivaient un ou plusieurs cours à l'automne 1994. Il s'agit probablement du programme d'AEC qui a totalisé le plus d'inscriptions à cet établissement. Dans le passé, des dégrèvements importants ont déjà été accordés au département pour le coordonner. Depuis quelques années cependant, le Collège a dû effectuer diverses coupures qui ont notamment remis en question le dégagement d'une ressource provenant du département de TESG pour coordonner le programme à temps plein et à temps partiel. Dans ce contexte, c'est la conseillère pédagogique à l'éducation aux adultes qui assume la coordination de la mise en oeuvre du programme à temps partiel; elle bénéficie du soutien de l'aide pédagogique individuelle aux adultes pour le choix des cours, l'inscription, l'encadrement des étudiantes ainsi que pour la reconnaissance des acquis. Dans son rapport d'auto-évaluation, l'établissement souhaite une «clarification des rôles et des responsabilités de chacun des intervenants» qui permettrait «d'établir un mode de fonctionnement harmonieux» entre le département et le service de formation aux adultes (p. 90).

Lors de la visite, le comité a pu mieux saisir l'impact de ce qui apparaît comme un conflit opposant le département de TESG et la direction du Collège. Ainsi, ce département serait le seul à refuser d'examiner les plans de cours des chargés de cours engagés dans un programme à temps partiel.

Une telle situation ne saurait perdurer, car ce sont les étudiantes du programme d'AEC qui, en dernière analyse, en font les frais. La Commission n'a pas à prendre parti dans ce litige, mais elle estime impérieux que s'établissent des liens entre le secteur de l'éducation des adultes et le département. La Commission note par ailleurs que même lorsqu'il disposait de dégrèvements pour coordonner le programme d'AEC, le département ne paraît pas se l'être approprié entièrement

5. Le taux de diplomation a été de 65 % en 1991, de 18 % en 1992 et de 87 % en 1993.

comme en témoignent les problèmes relevés, notamment l'absence de vision d'ensemble du programme, l'accès limité aux locaux spécialisés et la révision des plans de cours. Elle souhaite donc que, profitant du rétablissement de liens, le département veille à faire de l'AEC un programme d'une qualité équivalente à celle du DEC.

En conséquence, la Commission recommande au Collège d'améliorer la qualité de la gestion du programme et, à cette fin, d'établir les liens nécessaires entre le département de TESG et le secteur de l'éducation des adultes.

Conclusion

Le programme d'AEC du Cégep de Saint-Jérôme présente des points forts. Il est offert par des enseignants dévoués et compétents et paraît répondre à des besoins réels du milieu. En outre, la conseillère pédagogique et l'aide pédagogique individuelle assurent un travail efficace de coordination et d'encadrement.

Néanmoins, des problèmes sérieux, bien relevés dans le rapport d'auto-évaluation, en affectent le fonctionnement. C'est le cas en particulier de la gestion du programme, de l'accès aux ressources matérielles et de la cohérence des enseignements. La Commission invite donc le Collège à apporter rapidement les correctifs nécessaires.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Cégep a présenté pour chaque recommandation, suggestion ou commentaire formulé par la Commission à propos des programmes de DEC et d'AEC les actions réalisées, celles qui sont en voie de réalisation et celles qui sont projetées en vue d'améliorer certains aspects de la mise en oeuvre des programmes. Ainsi, en réponse aux recommandations relatives au programme d'AEC, le Collège est en train de consolider la cohérence de son programme par l'organisation d'une activité de perfectionnement des enseignants portant sur le projet éducatif, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et la rédaction de plans de cours. Il organise aussi une nouvelle séquence de stages pour le programme d'AEC offert à temps complet et il élabore une nouvelle grille pour l'ordonnement des apprentissages. Quant aux liens entre le département et le Service de formation aux adultes, ils sont rétablis depuis que le Collège a clarifié le partage des responsabilités entre les instances du Collège intervenant dans la mise en oeuvre du programme. Le Collège veut également améliorer l'accès des étudiantes de l'AEC aux locaux spécialisés dans les limites des ressources financières actuelles. La Commission s'attend à recevoir au moment opportun un rapport faisant état des actions réalisées en relation avec chacune des recommandations relatives au programme d'AEC.

Pour répondre aux suggestions et commentaires faits dans le cadre des programmes, le Collège présente une série de mesures. Ainsi, il élabore présentement un système de relance et de suivi des diplômés et des finissantes. Depuis l'automne 1994, les étudiantes du programme de DEC sont invitées à estimer leur charge de travail, lors de l'évaluation de chaque cours, afin de déceler les cas problématiques et de prendre, le cas échéant, les mesures appropriées. À partir du trimestre d'hiver 1996, le cours *La garde en milieu scolaire* sera offert au deuxième trimestre du programme de

DEC afin d'encourager les étudiantes à choisir un milieu scolaire pour réaliser l'un de leurs stages. La nouvelle politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages vise notamment à assurer le droit des élèves à une évaluation équivalente pour deux groupes différents d'un même cours, comme pour deux cours différents d'un même programme ou pour des programmes différents. Afin de relever le taux de diplomation dans le programme de DEC, le Cégep étudiera la possibilité de revoir les conditions d'accès au stage de 3^e année. Le Service de formation aux adultes procédera à des évaluations de cours à la mi-session et à la fin de session dans le programme d'AEC. En présentant son plan d'action, le Cégep démontre son souci de consolider la qualité de la mise en oeuvre de son programme de DEC.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président